



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 75281

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la hausse inquiétante de l'âge moyen des Françaises lors de leur première grossesse. Actuellement, les Françaises accouchent de leur premier enfant à vingt-neuf ans et demi contre vingt-deux ans en 1950. Or, ce phénomène qui touche l'ensemble du monde occidental n'est pas sans risque, non seulement pour la mère, mais aussi pour l'enfant. Telle est la conclusion principale du rapport rendu par le Haut Conseil de la population et de la famille au Président de la République. Il lui précise qu'à partir de trente ans, la fertilité des femmes décline progressivement. Par conséquent, elles décident souvent d'avoir recours à l'assistance médicale à la procréation (AMP). La technique de la fécondation in vitro (FIV) est certes efficace, mais elle augmente considérablement le risque de grossesses multiples et prématurées. Il est important de rappeler que les enfants nés après une FIV sont davantage exposés à des risques tels que les dégâts cérébraux, la mortalité immédiate ou différée. Par ailleurs, une femme âgée entre trente-cinq ans et trente-neuf ans risque trois fois plus de mourir en couches qu'une femme de vingt à vingt-quatre ans. De plus, les cas de trisomie 21 sont plus élevés lorsque l'âge de la mère augmente. Enfin, le risque de cancer du sein est plus grand si la première grossesse est tardive. Ces constats sont inquiétants mais malheureusement peu, voire pas du tout, médiatisés. Il semble essentiel aujourd'hui de mettre en place une large campagne d'information à destination des couples pour que tous soient correctement informés des risques liés aux grossesses tardives. En conséquence, il lui demande quelles mesures seront concrètement mises en oeuvre pour inverser la tendance.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la santé et des solidarités a été appelée sur les conséquences de l'augmentation de l'âge des mères à la première grossesse. En 2004, l'âge moyen des femmes à leur premier enfant était de 29,6 ans contre 26,7 ans en 1974. De plus le nombre d'accouchements a triplé chez les femmes de plus de quarante ans depuis 1980. Ces grossesses tardives, qu'elles soient spontanées ou issues d'une assistance médicale à la procréation, présentent des risques sanitaires pour la mère et pour l'enfant. Cette tendance à différer la venue d'un premier enfant est la conséquence de plusieurs facteurs : évolution du rôle et du statut des femmes dans la société et de la maîtrise de leur fécondité par la contraception, difficulté à concilier maternité et vie professionnelle, mais aussi effet dépressif du chômage sur la fécondité et plus particulièrement sur la venue du premier enfant (Population et société n°415 - Septembre 2005 - Fécondité envisagée, fécondité réalisée ; Laurant Toulemon et Maria Rita Testa). Le taux d'activité des femmes pour les tranches d'âge quinze à vingt-quatre ans et vingt-cinq à quarante-neuf ans est passé respectivement de 39,7 % à 29,9 % et de 70,8 % à 81,1 % entre 1985 et 2005, témoignant de ces évolutions. Les déterminants de l'âge de la mère au premier enfant sont principalement d'ordre socio-économique. L'infléchissement des comportements des couples pour les inciter à avoir leur premier enfant plus tôt (autour de vingt-cinq ans) ne pourrait être atteint par une mesure réduite à une campagne d'information sur les risques sanitaires liés à la grossesse tardive. Des mesures d'ordre socio-économique doivent plutôt être envisagées. Les mesures prises depuis 2003 par le Gouvernement pour répondre aux besoins en modes de garde diversifiés, comme l'augmentation sans précédent du nombre de

places de crèches ou bien encore la mise en place de la PAJE devrait avoir à ce titre un impact favorable.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75281

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 juin 2006

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9380

Réponse publiée le : 4 juillet 2006, page 7118